



QUE SE PASSE

T'IL A

LA MURAZ

BULLETIN COMMUNAL N° 9 - JUILLET 1992

SOMMAIRE :

Pages 2 et 3	:	Le mot du Maire
4 et 5	:	Les décisions du conseil
6 et 7	:	Le budget primitif
8	:	Le Maire rappelle Le cimetière
9	:	Redevances des ordures ménagères
10 et 11	:	Nos poubelles : quel avenir ?
12	:	Le repas des anciens
13	:	La vie de la commune
14	:	Notre immeuble
15	:	Don du sang
16	:	Bibliothèque
17	:	Sport et nature
18	:	Yoga Calendrier des fêtes.

LE MOT DU MAIRE

Ce bulletin d'information a maintenant trouvé son rythme de croisière par sa parution semestrielle. Ceci semble être une fréquence tout à fait honorable, compte tenu de la taille de notre commune. Merci encore à l'équipe de rédaction qui a en charge la responsabilité, pas toujours aisée, d'informer.

Vous trouvez dans ces colonnes les décisions les plus importantes qui ont été prises durant le semestre écoulé. Il vous intéressera peut-être de connaître aussi les projets actuellement à l'ordre du jour et qui sont susceptibles de voir le jour dans un temps plus ou moins rapproché.

Un des grands objectifs de ce mandat de 6 ans est l'embellissement du chef-lieu. Une première phase a été réalisée ; la seconde serait l'aménagement d'un parking sur l'actuel jardin du presbytère, en réservant bien évidemment des espaces verts et paysagés. L'accès se ferait par la gauche de l'abri-bus et permettrait par ailleurs de se rendre au presbytère qui fait, lui aussi, l'objet d'une étude de réhabilitation.

En effet, ce bâtiment ancien et cossu mérite que l'on se penche sur sa réfection et son utilisation. A l'heure actuelle, il est projeté d'installer la Mairie au rez-de-chaussée avec accès direct au parking, l'étage étant réservé à la paroisse avec sortie côté église et cour actuelle. Le garage, constituant véritablement une verrue qu'il y a lieu de supprimer, serait démoli.

La réalisation de ce projet ne pourra se faire que par tranches successives compte tenu de l'importance de ce bâtiment et, par conséquent, de la facture qu'il faudra acquitter ; à noter toutefois que pour ces travaux, nous pourrions bénéficier de subventions atteignant 50 % de l'investissement.

.../...

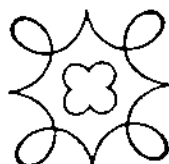
Autre réalisation à venir cette année encore, le renforcement électrique des hameaux du Mont, de Chavanne, de La Croisette où, pour ce dernier lieu-dit, les travaux à entreprendre seront de l'ordre de 1.800.000 F maximum (subventionnés à 80 % par le Syndicat Départemental d'Electricité). Il faut dire que les usagers en bout de ligne ne disposent que de 110 volts au lieu des 220 auxquels ils sont en droit de prétendre : on comprendra qu'il est urgent de remédier à ce problème !

A l'automne prochain, nous allons devenir propriétaires de la parcelle située juste à l'arrière du hangar municipal (coût : 370.000 F). Ce terrain, de par sa situation, ne pouvait qu'être englobé dans la propriété communale. Par ailleurs et bien que nous ne maîtrisons pas totalement le projet, nous sommes en discussion avec le Syndicat des Eaux des Rocailles pour un investissement minimum de l'ordre de 1.000.000 F sur notre réseau d'eau.

A l'énoncé de ce qui précède, vous pouvez constater que l'équipe municipale ne reste pas "les mains dans les poches", tout en étant soucieuse de limiter la pression fiscale : les taux communaux des 4 "vieilles" comme on les appelle (foncier bâti, foncier non bâti, taxe d'habitation, taxe professionnelle) n'ont en effet pas été majorés en 1992. A noter aussi que notre service de la dette (remboursement d'emprunts) a diminué cette année, s'établissant à 30,87 % de nos recettes contre 34 % en 1989.

C'est sur cette note optimiste que je vous donne rendez-vous à la fin de l'année pour une nouvelle tribune.

Noël JACQUEMOUD



DECISIONS DU CONSEIL

Les principales décisions prises par le Conseil Municipal depuis le dernier bulletin sont les suivantes :

- . achat d'une étrave de déneigement et de chaînes à neige pour équiper le tracteur neuf ; coût : 85.000,- F + 7.000,- F.
- . achat et installation d'un chalet-poubelles à La Croisette pour 24.000,- F ; les communes d'Archamps et de Collonges participent à la dépense à raison de 10.000,- F chacune.
- . réfection des peintures intérieures du local Mairie pour un montant de 14.892,- F ; vitrification du parquet par les employés communaux .
- . acceptation du devis présenté par M. CONTAT, d'un montant de 57.805,- F pour la transformation du chauffage des bâtiments communaux, en vue d'une meilleure imputation des dépenses.
- . pavage devant l'école et la mairie ; coût : 57.000,- F.
- . maintien des taux communaux des contributions directes (taxe d'habitation, foncière sur propriétés bâties, non bâties, professionnelles).
- . vote du budget primitif pour 92 (voir article p.).
- . autorisation d'une coupe de bois de 150 m³ dans les Communaux du Salève.
- . fixation des tarifs pour le ramassage des ordures ménagères (voir article p.).
- . prend connaissance de l'étude commandée aux services de l'Equipement pour la reconstruction du pont de la Meunière ; devis prévisionnel : 1.950.000,- F ; le montant à engager étant disproportionné par rapport aux ressources actuelles de la commune, le projet devra être revu afin de diminuer le coût de l'opération.
- . acceptation du devis de l'entreprise Giraudon pour l'enrochement au bas de la cure ; travaux devisés à 99.752,- F.
- . achat de mobilier de bureau pour le secrétariat de Mairie ; coût : 10.000,- F.

- . acceptation des études préliminaires pour les renforcements électriques du Mont, La Croisette, Chavanne, pour un montant évalué à 1'800'000 F, subventionné à 80 % par le Syndicat d'Electricité de la Haute-Savoie.
- . acceptation du devis du Syndicat Intercommunal de voirie du Canton de Reignier pour divers travaux d'entretien évalué à 36.000,- F et goudronnage des allées du cimetière pour 27.800 F.

M.P.D.D.





Si on compare la section de fonctionnement (la section d'investissement, comprenant de grosses dépenses, est spéciale pour chaque année) avec celle de l'an dernier (voir le Bulletin communal numéro 7 de Juin 1991), on remarque surtout :

- . une diminution considérable (22 %) du chapitre "Participations et contingents" ; ceci est dû à plusieurs causes :
 - diminution de la participation aux frais de fonctionnement du collège,
 - prise en charge du ramassage scolaire par le Syndicat intercommunal (il était en fait payé par le département sur un autre chapitre) ;
- . une diminution des subventions, essentiellement celle qui était versée pour la cantine scolaire (celle-ci étant devenue bénéficiaire grâce à l'augmentation du nombre d'enfants scolarisés) ;
- . une augmentation de près de 28 % des frais de personnel (un demi-poste supplémentaire ayant été créé).

L.V.

DEPENSES :RECETTES :- Section de FONCTIONNEMENT -

Denrées et fournitures	87.000	Produits de l'exploitation	87.000
Frais de personnel	532.300	Produits domaniaux	6.000
Impôts et taxes	12.250	Recouvrements & subventions	390.000
Travaux & services extérieurs	322.000	Dotations versées par l'état	605.000
Participations & contingents	273.000	Impôts indirects	160.800
Allocations & subventions	22.000	Contributions directes	808.200
Frais de gestion générale	83.000		
Frais financiers	399.024		
Charges antérieures	2.000		
Excédent de fonctionnement	324.426		
	-----		-----
TOTAUX	<u>2.057.000</u>		<u>2.057.000</u>

- Section d'INVESTISSEMENTS -

Remboursement d'emprunts (capital)	293.983	Subventions d'équipement	232.724
Acquisition de biens	146.600	Prélèvement sur recettes de fonctionnement	324.426
Travaux de bâtiment et de génie civil	480.109	Fonds de compensation TVA	200.000
Acquisition de titres et valeurs	63.182	Participation Communes	20.000
		Participation parents d'élèves achat ordinateur	12.000
		Produit des emprunts	159.378
		Recouvrement de créances	35.346
	-----		-----
TOTAUX	<u>983.874</u>		<u>983.874</u>

LE MAIRE RAPPELLE QUE...

* La commune doit être considérée comme un voisin lorsqu'elle est propriétaire de chemins ou voies communales, ou même de terrains communaux, attenants aux propriétés privées. Ceci signifie que lorsqu'un particulier entreprend des travaux (pose de buse dans un fossé, pose de clôture définitive - grillage/mur -, décaissement de terrains, etc.), il doit faire part à la Mairie de ses intentions. En fonction du cas, la Commission chargée de la voirie se rendra sur place pour donner son accord ou stipuler ses exigences.

* Le fait de déposer en Mairie une déclaration de travaux ou une demande de permis de construire ne signifie pas pour autant que le demandeur peut, sans avis favorable ou autorisation écrite de la Direction Départementale de l'Equipement, effectuer les travaux projetés. Il est utile de savoir que les abus peuvent être réprimés et que des amendes peuvent être réclamées ; au besoin, la démolition de l'ouvrage peut être exigée.

Ces règles d'urbanisme, valables au niveau national, sont également applicables dans notre commune ! Merci par avance de bien vouloir vous y conformer.

N.J.

TRAVAUX AU CIMETIERE

RAPPEL : pour tous travaux au cimetière, on doit s'annoncer en Mairie ; ceci permettra d'éviter divers problèmes et contestations ultérieurs.

L.V.

REDEVANCE POUR LES ORDURES MENAGERES

Comme vous avez pu le constater, cette redevance a été augmentée de manière importante. Voici les raisons des cette augmentation et les tarifs retenus.

1° LES RAISONS :

Les tarifs appliqués résultent de la répartition entre les habitants de la commune du montant qui nous est facturé par le Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères. L'augmentation du nombre des tournées et du tonnage emporté, en ce qui concerne notre commune, a créé un déficit de 12.400 F pour l'année 1991. Le coût global du ramassage a ainsi subi une augmentation de 17.000 F par rapport à l'année 1990, soit 18,75 %.

Il fallait donc combler ce déficit et prévoir un budget suffisant pour l'année 1992. Il est à noter que la dernière augmentation des tarifs remontait à 1986.

2° TARIFS APPLIQUES :

Nombre de personnes vivant au foyer	Tarif par personne	Tarif facturé
1	125 F	125 F
2	110 F	220 F
3	100 F	300 F
4	90 F	360 F
5	80 F	400 F
6	70 F	420 F
+ de 6		370 F
Restaurants		1.000 F
Forfait résidences secondaires		310 F

E.T.

NOS POUBELLES : QUEL AVENIR ?

Autrefois, à la campagne, chacun se débrouillait avec ses déchets. Le bois et le papier passaient dans le poêle familial, les matériaux organiques étaient mis sur le tas de fumier ; parfois, une vieille savate ou une bassine métallique percée étaient jetées dans un fossé, laissant à la nature le soin de les faire disparaître (pas toujours très efficacement).

Depuis le début des années soixante, les choses ont évolué très rapidement, avec l'arrivée des matières plastiques et la multiplication des emballages. La municipalité d'alors décida d'ouvrir une décharge ; mais au bout de quelques années, on dut la fermer et faire appel aux services intercommunaux qui assurent désormais un ramassage hebdomadaire.

Mais nos déchets, s'ils ne restent pas chez nous, sont cependant mis en décharge ; et c'est là que le bât blesse car la décharge en question se remplit, comme beaucoup d'autres. Quant à en ouvrir de nouvelles, il n'y faut pas trop songer : personne ne souhaite un tel voisinage ! Et la multiplication des décharges met en cause la salubrité des nappes phréatiques (et donc des sources d'eau potable), sans parler des paysages défigurés.

C'est pourquoi 65 communes (dont la nôtre), auxquelles d'autres se sont jointes par la suite, ont créé le Syndicat Intercommunal pour l'Élimination des Déchets du Faucigny-Genevois (SIDEFAGE). Les communes d'origine représentaient 135.000 habitants. Pour résoudre le problème, il a été décidé de construire une usine d'incinération sur la commune de NANGY (cette commune ayant été candidate).

.../...

Cette usine ne supprimera pas la question des décharges, car il faudra bien faire quelque chose des cendres et mâchefers ; mais la quantité sera bien moindre.

Cependant, il faut savoir que l'incinération des ordures coûte très cher (on parle de 250 à 350 Francs par tonne). Aussi, il faut éviter de faire passer dans les fours tout ce qui ne brûle pas ou tout ce qui peut être traité autrement. C'est pourquoi le syndicat va créer des déchetteries (plusieurs par canton) où chacun apportera les vieux papiers, les objets en verre, les bouteilles en plastique (PVC), ainsi que les déchets toxiques (peintures, batteries, solvants...). Tout ceci ne sera donc pas incinéré, mais si possible récupéré ou retraité.

Quelles conséquences cela aura-t-il pour notre commune ?

Surtout, une augmentation considérable du coût de ramassage des ordures, car il faudra bien payer cette incinération.

On peut regretter cette augmentation, mais il faut savoir qu'elle est inéluçtable ; nous ne pourrons plus nous débarrasser de nos déchets comme autrefois.

Pour diminuer ces frais, chacun devra apprendre à limiter la quantité de déchets qu'il donne à ramasser, en triant ses déchets au fur et à mesure qu'il les produit et en les portant à la déchetterie. C'est la seule manière possible de limiter l'augmentation des coûts de l'enlèvement des ordures.

L.V.

REPAS DES ANCIENS

C'est sous le signe de la convivialité, de la musique et de l'humour que s'est déroulé le repas annuel des anciens, ce dimanche 24 avril.

Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, ainsi que Mesdames MORISET et PIGNOL, nouveaux membres de la Commission d'Aide Sociale, participaient à cette journée.

Après le discours de bienvenue de Noël JACQUEMOUD et le vin d'honneur, c'est une joyeuse assemblée qui s'installe à table pour apprécier le menu gastronomique préparé par un traiteur, ainsi que le fromage et une bouteille de 6 litres de Beaujolais généreusement offerts par Monsieur VUAGNAT.

Durant cet après-midi, nous avons tous apprécié les talents de chanteur de Monsieur DURAND qui, accompagné de son limonaire, fit danser et chanter la salle sur d'anciennes mélodies toujours aussi entraînantes. De nombreux participants se relayèrent au micro en "radio-crochet" improvisé ; des histoires en patois préparées par Louis VIDONNE agrémentèrent cette journée, au cours de laquelle les invités se remémorèrent des souvenirs et des histoires d'une époque pas si lointaine !

Après une dernière danse, la fête se termine et l'on se donne tous rendez-vous à l'année prochaine.

C.Z.

LA VIE DE LA COMMUNE

Le 8 Mai a eu lieu la cérémonie du souvenir, au Monument aux Morts ; après que René DREVOUX ait lu le discours préparé par le Ministre des Anciens Combattants, on déposa une gerbe, puis tout le monde se retrouva pour un vin d'honneur dans les cafés du village.

Le 31 mai, jour de la Fête des Mères, la Municipalité avait organisé une petite cérémonie ; on offrit une rose à chaque maman ; à la suite de quoi, des mères de familles nombreuses furent à l'honneur en recevant la Médaille de la Famille Française : Mesdames Alice LAVERRIERE, Angèle GUY et Anne-Marie CHAILLOU. Le matin, Madame Emilia DUPONT-DESCOMBES, souffrante, avait été décorée à son domicile.

Le 13 juin était la journée "Commune propre". De nombreuses personnes, à l'appel de la Municipalité (en particulier de sa Commission de l'Environnement et de son Président Jean-François DEMOLIS), ainsi que de l'école, chaussèrent leurs bottes et retroussèrent leurs manches pour débarrasser les fossés, ruisseaux, bords des routes, etc.. de tous les immondices déversés par des passants indéliques. Espérons que, petit à petit, chacun comprendra que la campagne est plus belle quand elle est propre.

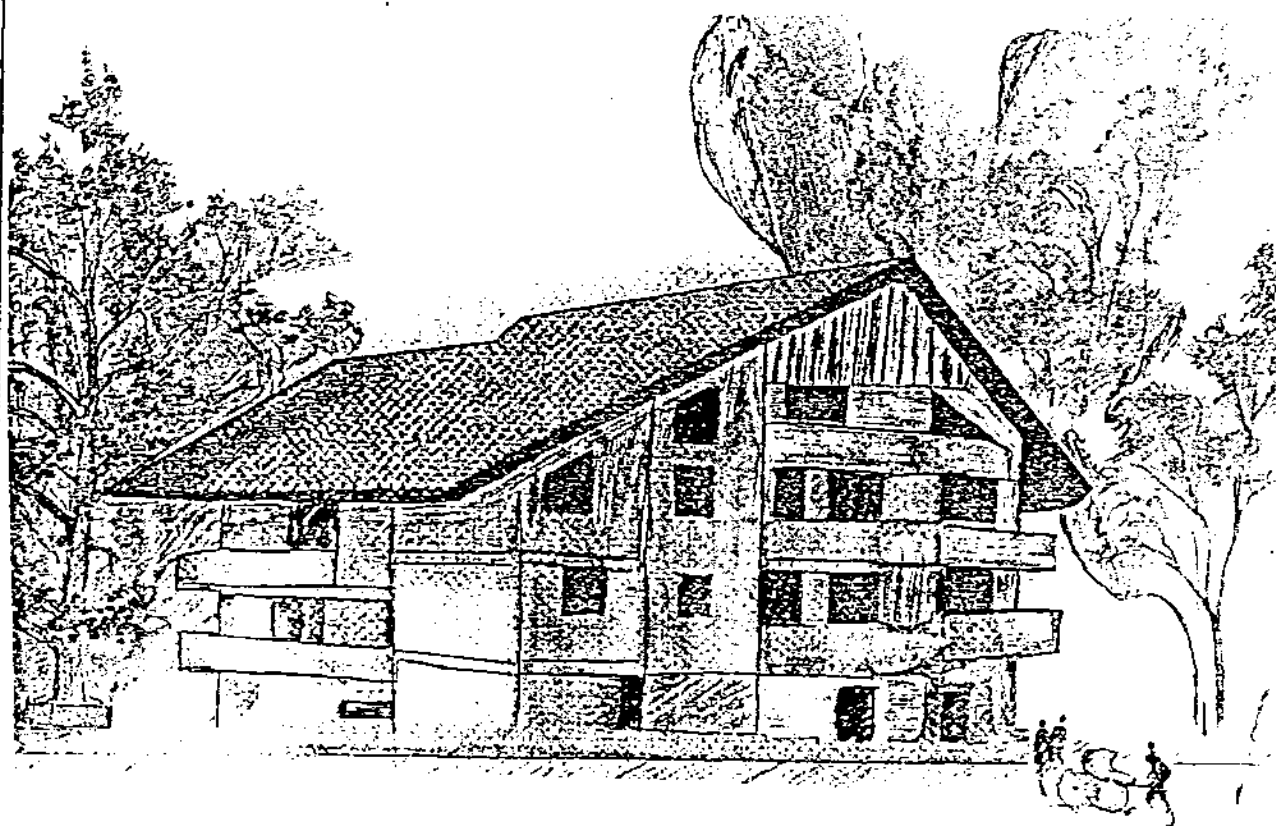
Le 20 juin, les Paralysés de France demandaient qu'on leur apporte tous les vieux vêtements, tissus, etc.. : c'était la journée de ramassage du textile. Cette collecte a été très efficace puisqu'à La Muraz, il y en a eu plus d'un fourgon, et dans la région annemassienne il a fallu trois wagons de chemin de fer pour acheminer la "récolte".

L.V.

IMMEUBLE LOCATIF

Voici l'esquisse du bâtiment "LE PRIMURAZ" qui est en cours d'édification à l'entrée du village.

Il comprendra 10 appartements de type F2 et F3. Il sera géré par l'O.P.A.C. (Office Public d'Aménagement et de Construction).



DON DU SANG



Une collecte sera organisée dans notre commune le :

lundi 17 août 1992, de 17 h 30 à 19 h 30.

C'est une occasion de devenir (ou redevenir) donneur de sang !

On arrive, on donne un peu de sang, on reçoit un petit casse-croûte, et on a peut-être sauvé une vie.



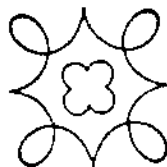
Une amicale des donneurs de sang de Monnetier, Mornex, Esserts-Salève et La Muraz va être mise en place sous peu.

Ses buts principaux :

- promouvoir le don du sang,
- défendre les principes qui régissent le don du sang en France : gratuité du don, non-commercialisation du sang et de ses dérivés.

Les personnes intéressées peuvent s'adresser à Louis VIDONNE, au 50.94.51.25.

L.V.



BIBLIOTHEQUE



Voilà, c'est fait ! la bibliothèque a ouvert ses portes. C'était le 27 juin dernier grâce à une animation très réussie et très sympathique des élèves de l'école.

Vous avez pu voir entre autres une exposition sur les livres consacrés à la Haute-Savoie et à notre région en général, exposition en accord avec le thème de cette journée. Il sera organisé ultérieurement tout au long de l'année des expositions telles que celle-ci, sur différents sujets.

Vous pourrez venir faire votre choix de lecture à la salle de réunions :

- . durant l'année scolaire, tous les lundis de 16 h 30 à 18 h 30 et les samedis de 10 h à 12 h,
- . pendant l'été, tous les mardis de 19 h à 21 h (sauf le mardi 14 juillet : permanence avancée au samedi 11 juillet de 10 h à 12 h).

Notre stock sera en partie renouvelé (environ 400 volumes) tous les trimestres avec le passage du Bibliobus.

Au mois de septembre, il sera procédé à un tirage au sort qui portera sur les abonnements pris durant l'été. Les lots seront les suivants :

- . une pièce montée d'une valeur de 220,- F,
- . un maxi pain de 4 kg d'une valeur de 88,- F ; ces deux lots étant offerts par nos sympathiques boulangers que nous tenons à remercier.

Un grand merci également, si ce n'est déjà fait, à toutes les personnes qui ont donné des livres ou des revues.

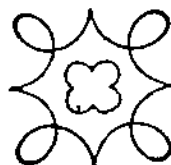
M.P.D.D.

Vous qui aimez la nature, les chemins tranquilles, les points de vue, transpirer un peu (eh oui ! chez nous c'est "pentu"), se faire plaisir dans de belles descentes, bref prendre l'air et "s'éclater" : une recette : le V.T.T.

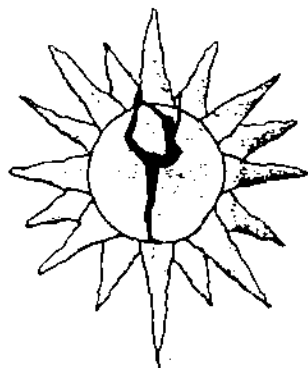
Nous avons l'intention de créer, à La Muraz, une section V.T.T. au sein de l'association Sports & Loisirs. Nous profitons de cet éditorial pour faire appel aux bonnes volontés. En effet, nous aimerions baliser deux itinéraires sur la commune, un pour enfants et débutants et un autre plus sportif. Des parcours balisés existent déjà dans les communes voisines (Monnetier-Mornex, Arbusigny). Avec ces dernières et d'autres du massif des Bornes (Menthonnex, Vovray, Groisy et Thorens) nous souhaiterions faire une plaquette regroupant les différents itinéraires.

Si vous êtes intéressés par ce projet, contactez :

Jean-Noël Guillouet
Les Biolettes
LA MURAZ / Tél : 50.94.51.88



Y O G A



Le cours de yoga du lundi soir est reporté au mercredi soir à 20 h à partir du mois de septembre 92. Venez-nous rejoindre, nous vous accueillerons avec plaisir dans notre petit groupe.

Pour ceux qui hésiteraient encore, sachez que le premier cours est gratuit, et ceci à n'importe quel moment de l'année, et ne vous engage à rien, si ce n'est à retrouver ou conserver souplesse et bien-être. Alors, risquez-vous !

M.P.D.D.

CALENDRIER DES FETES

- . lundi 13 juillet à partir de 21 heures : bal gratuit avec buvette au profit de l'A.P.E. (orchestre Daiguemortes).
- . dimanche 19 juillet : fête au village organisée par l'Association Saint-Antoine.

M.P.D.D.